

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

FÊTE DE PRINTEMPS 2024 FREJUS CENTRE HISTORIQUE

(Jeu avec obligation d'achat chez les commerçants partenaires du centre historique de Fréjus)

ARTICLE 1 : GENERALITES

L'association des commerçants CAP HERMÈS en partenariat avec l'ADN du CYCLE à Fréjus et KISS FM organise un jeu concours avec obligation d'achat du 15 au 27 avril 2024.

Pour tenter de gagner un vélo électrique **ATOM STREET** d'une valeur de **2300 € TTC**, il suffira de remplir un bulletin de participation remis lors de vos achats chez les commerçants partenaires du centre historique de Fréjus.

La présence des participants sera obligatoire lors du tirage au sort qui s'effectuera le samedi 27 Avril 2024 à 16h devant l'Office du Tourisme, Place Clemenceau à Fréjus, en présence de Me Sophie DENIMAL, commissaire de Justice à FAYENCE.

L'annonce et la coordination du concours seront assurées sur les ondes de Kiss Fm.

ARTICLE 2 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le règlement du jeu concours est déposé à l'étude de la SAS WATERLOT ET ASSOCIES PACA, Me Sophie DENIMAL, Commissaire de Justice à FAYENCE.

Le règlement est disponible sur demande à l'étude de FAYENCE ou sur www.caphermes.fr

La participation au jeu concours implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à toute personne majeure ayant effectué un achat chez un des commerçants participant à l'opération.

La présence des participants sera obligatoire lors du tirage au sort qui s'effectuera le samedi 27 Avril 2024 à 16h devant l'Office du Tourisme, Place Clemenceau à Fréjus, en présence de Me Sophie DENIMAL, commissaire de Justice à FAYENCE.

ARTICLE 4 : DOTATION

Le gagnant du jeu concours gagnera un vélo électrique **ATOM STREET** d'une valeur de **2300 € TTC**.

ARTICLE 5 : DROIT L'IMAGE

Lors de la participation à ce jeu concours, au cours du tirage au sort ou lors de la remise du prix, le gagnant est informé que sa participation pourra faire l'objet d'une captation audio, vidéo et photographique (en ce inclus ses nom, prénom, silhouette, voix). Il pourra être fait usage des captations audio, vidéo et photographique sur tout support tangible ou intangible (sites internet, télévision, plateformes médiatiques, presse, prospectus, réseaux sociaux etc ...) pendant une durée de DEUX ANS à compter du 27/04/2024.

Les organisateurs s'engagent à ce que les diverses utilisations faite de l'image du gagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée et ne soient pas de nature à lui causer un quelconque préjudice. Si tel est le cas, le gagnant pourra demander aux organisateurs de retirer le contenu litigieux.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES

La collecte de certaines données à caractère personnel auprès des participants à l'occasion de ce jeu concours est nécessaire pour l'issue du jeu concours.

Ces données peuvent être utilisées ou communiquées aux prestataires et partenaires qui interviennent pour l'organisation ou la remise du lot.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur les données personnelles qui le concerne.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

ASSOCIATION CAP HERMES

Hôtel de Ville

Place Camille Formigé - CS 70 108 - 83608 Fréjus cedex

Tél. : 0778157941- e-mail : associationcaphermes@gmail.com

Instagram : [caphermes_association](#) Facebook : Association CAP Hermès

